

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	: 11	L'an deux mille vingt quatre
Présents	: 10	Le 28 mars à 19 heures 00
Pouvoir	: 01	Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents	: 01	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christopher LATAPY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE, Mme Sophie BAEZ, M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE, Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique MONIER, Mme Marie-Françoise VIDEAU

Était absent excusé : M. Guillaume JOLLES qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise VIDEAU

Secrétaire de séance : Mme Laurence CLEMENT-SALON

OBJET 2024-014 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2022-046 adoptant l'inscription budgétaire en M57

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 par section puis pour chaque Section par Chapitres.

SECTIONS	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	268 512,55 €	268 512,55 €
Section d'investissement	123 159,25 €	123 159,25 €
Total	391 671,80 €	391 671,80 €

M. Le Maire rappelle le principe de fongibilité qui selon la nouvelle nomenclature M57 l'autorise à dépenser à hauteur de 7.5 % pour chaque section hors charges du personnel.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024 au niveau des chapitres pour la section fonctionnement et pour la section investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de fongibilité.

Vote :

Pour : 11/11
Contre : 00/11
Abstention : 00/11

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.
Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 28 mars 2024.

Le Maire,
M. Christopher LATAPY

La Secrétaire de Séance
Mme Laurence CLEMENT-SALON

